

La Forestière, le 19/11/2022

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, M. Jean-Pierre Gadon,

A l'occasion de l'enquête publique du Parc Portes de Champagne II à La Forestière,

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Je tiens aujourd'hui à vous faire part de mon avis défavorable concernant le projet de construction d'éoliennes du Parc des Portes de Champagne II car sa présence est trop proche du village et de notre forêt.

J'ai conscience qu'il faut trouver des alternatives aux énergies fossiles mais l'extension des parcs éoliens impacte les espèces protégées de l'avifaune alors que nous faisons notre maximum pour les protéger et éviter leur disparition.

De plus, la Marne est le deuxième département français en nombre d'éoliennes construites. Alors pourquoi ne pas développer des parcs éoliens dans d'autres régions ? Ces machines gigantesques impactent le quotidien des habitants qui souhaitent vivre paisiblement à la campagne et qui se retrouvent, contre leur gré, à vivre dans une région industrialisée.

Aussi, dans mon village à La Forestière, les éoliennes se trouvent à moins de 700 mètres de certaines habitations, ce qui est beaucoup trop proche pour bénéficier d'un cadre de vie digne de ce nom. Cette proximité a des conséquences visuelles mais également sonores et nous avons une réelle nuisance à cause du bruit qu'elles font tous les jours.

Enfin, notre région, La Champagne, est composée de vignobles champenois et a été classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Pensez-vous que toutes ces éoliennes contribuent à donner une belle image de notre vignoble ? Ce patrimoine reflète une vraie richesse, symbole de nos paysages, de nos coteaux. Ainsi, continuer d'implanter autant d'éoliennes n'a pas de sens.

En espérant que vous prendrez en considération mes remarques, et qu'un avis négatif sera émis à l'extension de ce parc éolien.

Bien cordialement,

51120 La Forestière